

LexisNexis Formations

# PERMIS À POINTS ET INFRACTIONS ROUTIÈRES

Par Jean-Baptiste LE DALL, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit,  
Membre de la Commission Juridique de 40 Millions d'Automobilistes.

**239€<sup>HT</sup>**  
de frais de  
participation

**AU PROGRAMME (9H - 12H30 / 13H30 - 17H)**

## 1 Maîtriser les mécanismes du permis à points

- Perdre son capital de points : comment perd-on des points, combien et quand ?
- Récupérer des points :
  - Prescrire un stage de récupération de points à bon escient
  - Utiliser la reconstitution naturelle : connaître les délais d'absence d'infraction
  - Préparer le recours administratif : Comment réagir à la réception d'un courrier 48 SI ? ; Comment faire retrouver le droit de conduire à son client ? ; Quels arguments mettre en avant devant le tribunal administratif ?

## 2 Connaître les spécificités des différentes infractions routières

- Approfondir ses connaissances des principaux délits routiers
- Agir en cas de suspension administrative par le préfet
- Comprendre le fonctionnement des mécanismes de répression des contraventions : connaître les sanctions encourues, élaborer des pistes de défense, contester la verbalisation.
  - Focus - Les excès de vitesse
  - Focus - L'alcool au volant : la conduite sous l'empire d'un état alcoolique, la conduite en état d'ivresse manifeste, la récidive légale, le "refus de souffler" ou refus de se soumettre aux vérifications médicales.
- Préparer les éléments spécifiques à ce type de dossier.

## 3 Gérer efficacement le traitement judiciaire des infractions routières

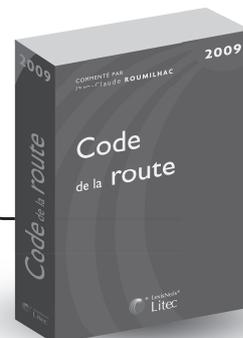
- Traiter le dossier en fonction de la procédure : comparution au tribunal, ordonnance pénale, comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, composition finale
- Invoquer les exceptions de nullité : nullité de la citation, nullité du Procès Verbal.

## 4 La responsabilité du titulaire de la carte grise : quelle stratégie de défense adopter ?

## 5 Anticiper les nouveautés de la loi LOPPSI II

- Une journée pour se former entre confrères près de chez vous (7h validées)
- Un bilan juridique et pratique pour plus d'efficacité dans vos dossiers
- La garantie de la fiabilité des analyses JurisClasseur
- Un support pédagogique actualisé remis à chaque participant

**EN CADEAU**



Offert à chaque participant :  
« Code de la route 2009 »\*

(Valeur : 52 €<sup>TTC</sup>)  
\* Il vous sera adressé après la formation

**AGENDA**

Toulouse	30 juin 2010
Melun	9 septembre 2010
Colmar	17 septembre 2010
Pau	28 septembre 2010
Amiens	5 octobre 2010
Nice	15 octobre 2010
Dijon	20 octobre 2010

**7H**  
VALIDÉES

ELIGIBLE  
**DIF**  
AU

FORMATION  
CONTINUE  
DES AVOCATS  
n° d'homologation  
09-045  
Conseil National  
des Barreaux

**DEMANDE D'INSCRIPTION**

**Oui**, je participerai à la formation "Permis à points et infractions routières", à la date du :

..... à .....

■ **Frais de participation** : 239 €<sup>HT</sup> soit 285,84 €<sup>TTC</sup>. Ce tarif comprend : le petit-déjeuner, 7h de formation et le dossier pédagogique.

- Je réglerai à réception de la facture
- Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de LexisNexis

DATE/CACHET ET SIGNATURE

### ■ Conditions d'annulation

Toute inscription formulée moins de 10 jours avant la date de formation sera facturée.

### VOS COORDONNÉES

Mlle  MME  M. \_\_\_\_\_

N°CLIENT LEXISNEXIS (Si vous le connaissez) \_\_\_\_\_

CABINET \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

VOTRE ACTIVITÉ \_\_\_\_\_

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Pour ne plus recevoir de télécopies publicitaires, contactez le serveur de radiation nationale au 0811 46 00 99 (prix d'un appel local)